



Echos du Conseil municipal du 24 avril 2012

Rapport de la commission d'enquête d'utilité publique du chronobus, contrat de co-développement avec Nantes Métropole, dans le contexte de l'entre deux tours de l'élection présidentielle, l'ordre du jour de ce Conseil pouvait paraître alléchant. Mais le niveau des débats n'a pas toujours été à la hauteur de cette promesse...

Bonne lecture !

Vous pouvez retrouver ces 'échos' et les précédents sur mon BLOG :

Patrick COTREL,

Président du groupe Harmonicité

au sein du Conseil municipal

<http://www.patrickcotrel.com/>

Déclaration préalable :

Bernard AUNETTE (Information du Maire) :

(extraits) *Bienvenue à Fabrice Roussel, Maire de la Chapelle-sur-Erdre, vice-président de Nantes métropole, pour la signature du contrat de co-développement entre notre Ville et la Communauté Urbaine.*

Premier tour de l'élection présidentielle : Merci à toutes celles et ceux qui ont participé à l'organisation de ce grand rendez-vous démocratique. Les sensibilités humanistes et progressistes ont encore montré qu'elles étaient largement majoritaires dans notre commune.

De manière plus générale, c'est tout notre pays qui aspire au changement, à une politique plus juste, plus réaliste aussi, alliant la réponse aux grands enjeux mondiaux à la protection de chacun, les plus faibles en particulier.

Les collectivités locales sont concernées ; car le Président actuel a multiplié les attaques en règle contre la décentralisation, contre notre capacité à aménager, à développer et à animer nos territoires.

Venons-en à l'actualité plus locale, et la publication du rapport de la commission d'enquête sur la ligne C7 du Chronobus.

[Pour lire un résumé du rapport de la commission d'enquête d'utilité publique, cliquer ici.](#)

Nous reviendrons vers vous fin mai, avec les réponses au rapport de la commission d'enquête, fruit d'un travail de Nantes métropole et des communes.

Les conclusions des Commissaires enquêteurs dessinent un portrait plus exact, de la population lucéenne et de sa réaction au projet, à savoir des citoyens/usagers en attente, des citoyens/riverains qui se questionnent ou s'inquiètent et, enfin, de la part d'une minorité, une opposition de principe, dogmatique.

Pour notre part, nous maintenons le dialogue avec les associations, commerçants et riverains, afin d'apporter des solutions concrètes et garantir la réussite du projet dans l'intérêt de tous.

Le Chronobus illustre aussi l'importance d'une vision d'agglomération de l'avenir de nos territoires.

Les Lucéens résident à Sainte-Luce, mais vont, pour beaucoup, travailler, étudier, consommer ou se divertir dans les autres communes de l'agglomération.

La coopération intercommunale est une réponse aux besoins et aux modes de vie d'aujourd'hui, dans le respect de l'identité et des spécificités des communes.

Elle répond à la nécessité d'apporter des solutions et des services à l'échelle d'un bassin de vie.

Ce soir, nous allons signer le contrat de co-développement 2012-2014 entre Sainte-Luce-sur-Loire et Nantes métropole. (...)

Vivre dans l'agglomération est un atout majeur pour les Lucéens, car cette agglomération génère de l'emploi, apporte des services. L'appartenance à l'agglomération est aussi une responsabilité, celle de notre commune de contribuer à des solutions collectives et solidaires pour accompagner ce développement qui nous profite.

C'est ainsi que nous sommes engagés dans le Programme Local de l'Habitat et que le projet Chronobus répond à la fois à des besoins locaux et au Plan de Déplacements Urbains.

Le contrat de co-développement comporte également d'autres priorités, en particulier le soutien à l'activité économique (par l'extension des parcs d'activités au nord de la commune et la volonté partagée de soutenir et conforter le commerce local), l'amélioration des déplacements avec le plan de déplacements doux (dont nous vous présentons ce soir les grands principes) et la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel.

C'est aussi à l'échelle intercommunale que peuvent être traitées des questions fondamentales, comme la gestion des risques, l'inventaire des zones humides, l'accès au réseau haut-débit ou, comme cela est en cours de réflexion, l'harmonisation des pratiques en matière d'implantation de téléphonie mobile. (...)

Bien entendu, un partenariat s'accompagne d'exigences réciproques. La mienne porte sur la nécessité d'une attention toute particulière portée aux questions de proximité, ce que rend possible l'organisation en pôles. En effet, les citoyens sont à la fois attachés aux grands services apportés par l'agglomération et par la qualité et la réactivité des interventions de proximité. C'est ce juste équilibre qui est aussi au cœur de la réussite de notre action conjointe.

Je vous remercie de votre attention.

Christelle PICRIN : (au nom du groupe Sainte-Luce Toujours)

(résumé) Nous n'avons jamais été opposés au principe du chronobus. Mais ce projet est mal étudié. Les modifications successives et la réserve et les recommandations de la Commission d'enquête nous

donnent raison. Autre preuve : le coût qui était évalué initialement à 10 Millions€ par Nantes Métropole, puis 13 M€ en juin dernier, 17 M€ en janvier et maintenant 20 M€ dans le rapport d'enquête. Comment un dépassement aussi vertigineux est-il possible ?

Il aurait fallu plus de concertation dès le début, plutôt que de s'en remettre à la technostructure métropolitaine. Mais on vous demandera des comptes sur le coût final de ce projet et on vous demandera des comptes sur le coût de fonctionnement comparé au nombre de passagers transportés.

Patrick COTREL (au nom du groupe

Harmonicité). (extraits) Sur l'élection présidentielle. Si on compare les résultats avec le premier tour de 2007, on constate, comme au niveau national, que le Président sortant n'est pas en tête et régresse, et que le candidat du PS progresse. On a une forte baisse du candidat du MoDem et l'apparition du Front de Gauche. Mais le fait le plus inquiétant est sans aucun doute la forte progression du Front National. Et pas dans les nouveaux quartiers, mais dans les quartiers traditionnels ; et visiblement au détriment du vote Sarkozy. Il faudra analyser de près l'inquiétude et le danger de replis que cela traduit.

Même si beaucoup d'entre nous ne se sont pas reconnus dans la campagne du candidat du PS au premier tour, nous ferons clairement campagne pour battre Nicolas Sarkozy en votant pour François Hollande.

Autre fait plus local à évoquer : la grève de la distribution du courrier sur le canton de Carquefou. Pourquoi ? Parce que la direction voulait diminuer le nombre de tournées (6 au lieu de 7 sur Sainte-Luce), alors que notre secteur est en forte augmentation de population.

C'est conforme à la politique de La Poste, puisqu'elle a supprimé 80 000 postes en 2011, **tout en augmentant ses bénéfices**. Et elle nous vend maintenant des timbres « verts » plus chers pour un courrier plus lent ! C'est une façon très sarkozienne, de "gérer" (=dégrader) un service public ! C'est aussi très cohérent avec les attaques du candidat Sarkozy en direction des syndicats de salariés. Venons-en à la loi Sarkozy sur la majoration de 30% des droits à construire.

Cette loi (publiée le 6 mars 2012) propose de majorer de 30% tous les règlements en vigueur visant à limiter la densité des nouvelles constructions (hauteurs, coefficients d'occupation des sols, ...), sauf si la municipalité s'y oppose. Si cette loi était appliquée à Sainte-Luce, par exemple, les promoteurs auraient le droit de construire des immeubles de 4 ETAGES dans la plupart des quartiers de la commune, alors que le PLU actuel autorise des constructions de 2 étages + combles ou attique : on est loin de l'immeuble de 1 étage + combles de la rue du Mottay !!

Fort heureusement, Nantes Métropole n'a pas attendu les conseils du candidat sortant pour construire des logements neufs, avec un pourcentage important de logements locatifs sociaux. Le PLH approuvé à l'unanimité des communes a pour objectif la construction de 5000 logements par an dont 1400 logements sociaux. Et un an après, les objectifs sont dépassés.

A Sainte-Luce, malgré nos difficultés à progresser, nous sommes passés de 10,33% de logements sociaux en

2001 à 13,91% en 2011. Et pour l'ensemble de Nantes Métropole, nous sommes à 20,5% (18% en 2002). Dans ces conditions, personne ne voit l'intérêt d'appliquer cette loi Sarkozy, sinon les promoteurs immobiliers pour qui pouvoir construire 30% de logements de plus sur le même foncier représenterait une véritable aubaine ! Le Président de Nantes Métropole a proposé qu'une note d'information sur les conséquences de la loi Sarkozy soit soumise à consultation de la population, conformément à cette loi. Une synthèse des avis recueillis et une décision pour l'ensemble de l'agglomération pourrait être votées, avec l'accord de tous les Maires, lors du conseil communautaire de juin prochain

Enfin, quelques mots sur le rapport de la commission d'enquête sur le projet de chronobus. La commission d'enquête réfute une à une les principales objections au projet de chronobus et souligne qu'il correspond aux souhaits de la majorité des lucéens. Les positions défendues par la majorité municipale et Nantes Métropole se trouvent donc confortées par cet avis très favorable de la commission d'enquête.

En ce qui concerne la réserve et les recommandations, le mémoire en réponse de Nantes Métropole y répond en grande partie par avance. Il s'agit maintenant de procéder aux études techniques correspondantes ; mais sans préjuger du résultat de ces études, les questions soulevées nous paraissent légitimes.

Dans la presse, le Président de l'UCAL (mais est-ce bien au nom de tous les Commerçants ?) revient de nouveau sur la question du stationnement. A-t-il bien regardé son agenda ? Car il aurait pu constater que nous avons un rendez-vous le 14 mai pour, justement, prendre connaissance des propositions des Commerçants sur le stationnement !...

Par contre, Mmes et MM de l'opposition, ce rapport souligne votre échec : *comme le souligne le rapport d'enquête, vous avez tenté d'empêcher l'enquête de se dérouler dans de bonnes conditions, et vous avez échoué. (...)*

Comment avez-vous pu prétendre que les habitants n'avaient pas eu assez d'informations sur le projet et réclamer une prolongation de l'enquête d'utilité publique ? Alors que de très nombreuses réunions (plus de 30 !) ont été organisées avant l'enquête publique (bien plus que dans les autres communes). Comment pouvez-vous prétendre qu'il n'y a pas eu de dialogue ? Alors que le plan de circulation a été profondément modifié, suite aux débats avec les différentes parties de la population. Le rapport d'enquête d'utilité publique vient remettre les choses au point : le chronobus correspond bien à l'intérêt général.

Merci de votre attention.

Christophe CLERGEAU (an nom de Sainte-Luce Avance) : *(résumé) Merci à Patrick COTREL d'avoir rappelé l'intervention du Président Sarkozy par rapport à la question de la hauteur des immeubles. Merci aussi à Christelle PICRIN pour sa citation de Pierre Mendes-France...*

Finalement, il y a beaucoup de points communs entre les questions nationales qui sont posées et nos dossiers locaux. Doit-on subir la dictature des marchés, l'anarchie de l'urbanisation, l'augmentation sans fin de

la circulation automobile, ou doit-on, avec les citoyens, construire un autre avenir
Vous nous critiquez parce qu'il y a eu des évolutions du projet. Mais cela montre notre écoute, notre volonté de débattre pour enrichir le projet et notre détermination à lier les questions de l'urbanisme et des déplacements. Cela s'est traduit par un coût plus élevé, mais nous aurons des aménagements plus complets, qui ne concerneront pas uniquement l'itinéraire du chronobus. Le défi qui nous est posé à Sainte-Luce, c'est d'accueillir la nouvelle population (plusieurs centaines

de nouveaux électeurs) et de faire en sorte qu'elle participe à la vie collective de la cité.
Or, nous avons constaté une très bonne participation sur les Bureaux de Vote 6 et 11. De plus, les votes protestataires y sont plus bas que la moyenne communale.
Nous sommes donc heureux de l'avancée du projet chronobus et de l'intégration en cours de la population nouvelle. Au soir du premier tour, on peut dire que personne n'a encore gagné ; mais on commence à voir qui a perdu.

1 - 2 Contrat de co-développement avec nantes Métropole 2012-2014 :

Bernard AUNETTE (résumé) C'est le troisième Contrat de co-développement depuis 2001. Après un diagnostic territorial, Il intègre les grands projets communautaires (Plan Local de l'habitat, Plan de Déplacements Urbain, plan climat, action économique). Les interventions spécifiques de Nantes métropole sont ensuite décrites : développement urbain (équipements collectifs aux islettes et à la Minais), développement économique (au Nord) et commercial (centre-ville), développement des transports en commun, des déplacements doux, sécurisation et ralentissement sur les itinéraires Nord, mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, préservation et qui se en valeur du patrimoine naturel. Ce sont plus de 8 millions€ que Nantes Métropole aura consacré spécifiquement à notre commune entre 2009 et 2014.
Enfin, ce contrat rappelle les domaines d'assistance technique de Nantes Métropole et d'animation partagée : réseaux de chaleur, réseau agenda 21, gestion des déchets, biodiversité, plan climat, énergies renouvelables, friches agricoles, plan communal de sauvegarde, échange de données géographiques.

Fabrice ROUSSEL : (résumé) Ces contrats actent la solidarité intercommunale et permettent des bénéfices pour chaque commune. Ensemble, nous avons permis d'augmenter de 7000 le nombre des emplois sur l'agglomération en 10 ans. Et nous devrons ensemble accueillir 100 000 habitants de plus d'ici 2030.

Marc DAVID : (résumé) souligne la nécessaire collaboration en matière de prévention des risques. Il souhaiterait une aide pour déterminer plus précisément les périmètres de la zone inondable et une plus grande intégration des moyens d'alerte et d'intervention.

Patrick COTREL : (résumé) Cordial salut à Fabrice Roussel. Soulignons tout d'abord que cette signature du contrat de co-développement intervient dans un contexte de désengagement de l'Etat auprès des collectivités locales (-1,2% pour Sainte-Luce), et alors que Nantes Métropole, elle, continue à soutenir les communes, puisque ses dotations continuent à progresser (+3,1% pour Sainte-Luce en 2012), nous l'avons constaté à l'occasion du vote du Budget Primitif.

Notre agglomération est à la fois en pointe en matière de développement économique et de développement durable. De ce point de vue, Sainte Luce participe à l'effort communautaire concernant le plan climat (performance énergétique des logements et bâtiments communaux, développement des transports en commun, mise en place d'un Plan Communal des Déplacements

Doux, ...) et prendra sa part aux manifestations de Nantes Capitale Verte en 2013. Dans ce cadre, la politique que nous avons initié concernant la protection et la valorisation des zones naturelles (Bords de Loire, Bois du Chassay, ...), l'inventaire des zones humides et des haies et la gestion différenciée des espaces verts participent pleinement à l'instauration des trames vertes et bleues.

En retour, Nantes Métropole, à l'occasion de ce contrat de co-développement, nous apporte son appui technique et son soutien financier sur les questions sensibles liées au développement démographique de notre commune. C'est le cas pour tout ce qui est lié aux déplacements : élaboration du Plan Communal de Déplacements Doux, contributions à l'aménagements et à la sécurisation rue de la Jeune Vigne, de la Cadoire, du Mottay, du Fresne, de la Noé, du Stade et de Bellevue, ainsi que l'aménagement du carrefour Cadoire-Gagnerie-Gaudin. Ce contrat de co-développement définit aussi le cadre de la construction collective et des co-décisions auxquelles nous sommes très attachés : l'expertise d'usage des habitants, des acteurs socio-économiques et des élu.e.s municipaux est indispensable à une bonne gouvernance de ces contrats de co-développement et à l'évolution de notre métropole.

Jacques CORDON : (résumé) Tout cela est très bien, mais que reste-t-il à la commune ? Dans l'esprit des gens, on sera bientôt une mairie de quartier de Nantes.

Bernard AUNETTE (résumé) Dans de très nombreux domaines, l'action intercommunale est indispensable. Mais récemment, le choix a été fait de rester Communauté Urbaine, sans devenir Métropole, car cela aurait impliqué une intégration trop poussée.

Christophe CLERGEAU (résumé) Dans les faits, nous sommes très dépendants de l'agglomération. Mais la structure démocratique et de coopération de Nantes Métropole nous permet de discuter de toutes les décisions de la Communauté urbaine. Sinon, on subirait.

Patrick COTREL (résumé) La coopération intercommunale est absolument indispensable dans beaucoup de domaines. Mais il faut dire la vérité : dans la plupart des grands domaines d'intervention, il y a un large consensus (aménagement de l'espace, habitat, transports en commun, ...). Et aucune intervention de Nantes Métropole sur un territoire communal n'est possible sans l'accord du Maire.

Malgré ces explications, l'opposition s'est abstenue.

2 - 2 à 2 – 4 et 2 - 7 Demandes de subventions :

Christophe CLERGEAU (résumé) La réhabilitation de l'accueil périscolaire du centre va faire l'objet de demandes de subvention auprès de l'Etat et de la CAF. D'autre part, une participation financière au titre de la réserve parlementaire de M.Vaugrenard, Sénateur de la

Loire Atlantique pour la réhabilitation de l'école des Pommés de Pin. Pour l'extension de la gendarmerie, le loyer initialement basé sur l'équivalent de 3,5 unités logements va passer à 5 équivalents logements.

2 – 5 Création d'un établissement d'accueil pour jeunes relevant de la protection de l'enfance (La Vie au Grand Air) :

Roselyne DURAND (résumé) En 2010, il y a eu plus de 3000 demandes de prises en charges de jeunes en danger dans leur milieu familial. Le Conseil Général 44, responsable de l'aide à l'enfance, a sélectionné la fondation La Vie au Grand Air, après appel d'offres, pour monter des foyers de prise en charge de jeunes de 12 à 18 ans. Un de ces foyers, hébergeant 8 jeunes, va ouvrir à Sainte-Luce rue du Moulin des Landes dans une maison

qui vient d'être achetée par la fondation. Des travaux d'aménagement sont nécessaires. L'ensemble de l'opération (près de 922 000€) est financée par le Conseil Général 44, moyennant un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation. La commune est sollicitée pour garantir la moitié de l'emprunt. Cela n'entraîne aucun frais.

5 - 1 Modification du PLU – Information :

Maryvonne SARRAZIN (résumé) Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 déc.2011 au 9 janv.2012, le Commissaire enquêteur a donné un avis favorable à une modification du PLU, avec plusieurs recommandations :

- D'accord avec l'abaissement de la SHON dans le secteur du Seil de 5000 m² à 3500 m². Il faudra veiller aux places de parking et à la préservation des arbres.

- D'accord avec la vocation économique (artisanale) de la Chohonnière, mais le CIFAM devra pouvoir augmenter sa structure d'hébergement si nécessaire.
- Quant à la réserve concernant l'orientation d'aménagement à vocation d'habitat du secteur du Pinier, comme elle est faiblement argumentée dans le rapport d'enquête, le Conseil Communautaire du 6 avril a décidé de maintenir son orientation d'aménagement.

6.-1 Plan Communal de Déplacements Doux :

Patrick COTREL : (résumé) Le plan qui vous est présenté (qui est plutôt un schéma directeur), est le fruit d'un travail débuté il y a plus d'un an. Il a été piloté techniquement par le Pôle Erdre et Loire de Nantes Métropole et a fait l'objet de plusieurs réunions de concertation avec le Groupe extra-municipal déplacements, d'une enquête auprès des Collégiens de Sainte-Luce,... Après une étude détaillée des cheminements piétons et cyclables existants (chemins, état du sol, éclairage, ...), de l'accidentologie et des projets d'évolution urbaine, un maillage cible à l'horizon de 2030 a été esquissé. De plus, les axes prioritaires de

liaisons cyclables ont été définis :

- Ilettes – collège ;
- collège–stade Porcher, en passant par le centre-ville
- Ilettes-Minais
- Minais-centre-ville, sachant que les couloirs bus sur la RD68 (entre Sainte-Luce et Thouaré et entre Sainte-Luce et Nantes) seront accompagnés par l'aménagement d'une piste cyclable séparée du flux automobile.

Sur la base de ces priorités, le pôle de proximité va procéder aux études techniques et mobiliser les différents crédits disponibles.

6 - 2 Avenant à la Convention pluriannuelle avec Ecopôle. Avenant N°1 :

Patrick COTREL : (résumé) Cette convention porte sur 3 aspects :

- La diffusion de l'information sur le développement durable (espace DD de la médiathèque, aide aux semaines thématiques, ...). Plusieurs animations qui ont eu lieu lors de la dernière semaine du développement

durable ont été faites avec l'aide d'Ecopole (ainsi que Clémentine) ;

- L'éducation à l'environnement à l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs, le temps du midi, le Patio,...
- L'accompagnement des services municipaux et des associations pour l'organisation d'éco-manifestations (court bouillon, guinguettes).

9 - 1 Aide à la création des Maisons d'Assistance Maternelle :

Marylise ROINE-LACHAISE : (résumé) Le multi-accueil et la crèche ont une capacité d'accueil de 40 places et le futur multi-accueil de la Minais pourra également accueillir 40 enfants (2014). Parallèlement, 126 assistantes maternelles accueillent 450 enfants. Mais globalement, il y a une pénurie de places en accueil collectif. Une maison d'Assistants Maternelles (MAM)

constitue une forme privée (associative) d'accueil collectif d'une dizaine d'enfants Le Conseil Général attribue une subvention d'investissement de 250€ par place d'accueil créée. La municipalité décide d'attribuer également une subvention de 250€ par place créée, sous réserve que les enfants accueillis soient lucéens et que ce soient des places nouvelles effectives.